

PRIX DE LA FORET DE RECULEE

1ère(P/ 3444), Classe 4 — 29/10/2023 17h35, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.400 meters, Corde à GAUCHE, Terrain LOURD (4,9)

6.800 (3.400, 1.360, 1.020, 680, 340)

ARRIVÉE OFFICIELLE: 10 Engagés, 1 Forfait, 9 Partants Définitifs. - Course Premium -

Temps du 1er : 1.29.88 (Redk : 1.4.20)

HANDICAP CATEG DIVISE

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapateur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Réf -010

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé la pouliche J'AIME MA REINE à entrer au rond en dernier non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Isidore BOUAZIZ en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 sollicitations). Le cheval AL BACHIR a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval N° Père/Mère Écart au précédent Couleurs Propriétaire Entraineur Dép./Pays Ent. Jockey Poids Gain Prim. Prim. Suppl. Equipement(s) Écurie. Éleveurs prop. elev.

1	AL BACHIR <u>M.PS. 4 A.</u>	Par: BACHIR et 01 AL NABA (ANABAA)	(Corde:01)		N.NOIRTIN/T.HAYOT/L.POMPIGNAN	S. JOUSSELIN	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	62,5 kg (62 kg)	3.400 1.757 670	NNL	O. NEMORIN
2	WALLIS ET FUTUNA F.PS. 5 A.	Par: TERRITORIES et LIFE OF RISKS (TAKE RISKS)	7/4 (Corde:07)		MR FRANTZ MARIUS LABONNE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	REMI CAMPOS (CHE)	61,5 kg (61 kg)	1.360 703 175	ONL	MME I. CORBANI,SA JEDBURGH S
3	SHIPMATE H.PS. 11 A.	Par: SILVER FROST et NAPATA (SINGSPIEL)	9.5 (Corde:09)		MR RAPHAEL NICOLSON	R. SAINTE ROSE	972	GABRIEL BON	57 kg (56,5 kg)	1.020 431 188	ANL	EARL LA FER D'AUGE
4	LA PANTHOURIE F.PS. 3 A.	Par: BIRCHWOOD et BOCCA BIANCA (SADDEX)	4.L (Corde:02)		MR DANIEL SINGARIN	S. JOUSSELIN	972	STEPHANE LADJADJ	61 kg (60,5 kg)	680 511 154	ANN	MME E. PETIT,MME H PETIT
5	J'AIME MA REINE F.PS. 4 A.	Par: RECODER et TESTA MORA (MAJORIEN)	1.5 (Corde:04)		MME YANICE LUCE	MME Y. LUCE	972	CEDRIC REYNAUD	60,5 kg (60 kg)	340 175 66	NNN	JL. LENOURY
6	FORBAN DU LARGE H.PS. 8 A.	Par: GEORGE VANCOUVER et GULF STREAM LADY (CADEAUX GENEREUX)	3/4 (Corde:06)		MME LINE PAYET-BURIN	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME LUANA DUPELIN LALUNG	56 kg (57 kg)		NNL	P. NOUE

7	KAKAUDOU RISK F.PS. 4 A.	09	Par: BANYAN TREE et LA CASILINA (EVEN TOP)	1/2 (Corde:08)		MR HUGUES JEAN LOUIS	H. JEAN LOUIS	972	FRANCK TORRALBA	55,5 kg (55 kg)	NNL	H. JEAN LOU
8	MOJITO JUNIOR H.PS. 4 A.	06	Par: CAT JUNIOR et DON'T TOUCH ME (CIMA DE TRIOMPHE)	7.L (Corde:03)		MR JEAN-CLAUDE SOUKAI	JC. SOUKAI	971	MME SARAH AKARI-SOUIDANE	56 kg (57 kg)	NNN	A. JORDAN TORRES
9	ANTIGUA F.PS. 4 A.	08	Par: MACHUCAMBO et ALADDIN'S ANGEL (KENDARGENT)	11L (Corde:05)		MR JEAN-CLAUDE SOUKAI	JC. SOUKAI	971	JEREMY MOISAN	55,5 kg (55 kg)	NNL	SUC. Y. SEYD DE CLAUSONNE L. LOUIS